

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 28 juin 2022 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Emile BUCH.

Délibération n° 106-22

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROSSOGLIO Dominique	CURT Jean-Pierre
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	GIRAUD Murielle
SIAUD Alain	BONNIER Eric	CASSAGNE Thierry
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	BALME Eric
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	VIALANEIX Nicolas
BOUVIER Bernard	FAYARD Adeline	GRAND Florence
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	PERRIN Gilda
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	BATTISTEL Marie-Noëlle
PREVOT Fabienne	GIACOMETTI Geneviève	LE TRAOU Dominique
BRUGNERA Jean-Michel	GARCIA Bernadette	PONCET Denis
GERBI Franck	LUC Alain	BALMET Lucie
ROBERT Philippe	GRIET Bernard	BUCH Emile
MASLO Raymond	SAURAT Coraline	MAUGIRON Frédéric
ROSSI Angélique	LANEYRIE Jean-Marc	BARTHELEMI Maryse
ANGIARI Odile	TURC Sylvain	ROUSSET Alain
	STUTZ Anne	RAVANAT Eric

Absents excusés représentés : FERREIRA Michel (pouvoir à ROSSI Angélique) ; DURAND Bernard (pouvoir à CIOT Xavier) ; DECHAUX Marie-Claire (pouvoir à TRAPANI Mary) ; BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline) ; LAURENS Patrick (pouvoir à BONNIER Eric) ; MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric) ; PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine) ; MULYK Fabien (pouvoir à GONNORD Franck).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 47
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre de délégués votants : 55

OBJET : PERSONNEL : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES A LA BASE NAUTIQUE DU SAUTET

L'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Chaque année, il est nécessaire de prévoir les conditions de surveillance de baignade de la base nautique du Sautet pour les mois de juillet et août. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au conseil communautaire de créer, à compter du 8 juillet 2022 un emploi non permanent au grade d'Eduteur des APS Principal de 1^{ère} classe, dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur une période allant du 8 juillet au 22 août 2022 inclus suite à un accroissement saisonnier d'activité de surveillant de baignade de la base nautique du Sautet à Corps.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activités ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme, le 7 juillet 2022,
La Présidente,

Coraline SAURAT

Date d'envoi à la Préfecture : 08/07/2022

Date d'affichage - publication : 08/07/2022

Certifié rendu exécutoire : 08/07/2022

La Présidente,

Coraline SAURAT

